**DECLARATION DE MONSIEUR ABDERAHIM BIREME HAMID, MINISTRE D’ETAT, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS A L’OCCASION DU QUATRIEME CYCLE DE L’EPU DU TCHAD**

**Genève, le 30 janvier 2024**

Une délégation de haut niveau conduite par le Ministre d’Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains **Monsieur ABDERAHIM BIREME HAMID** se trouve à Genève, en Suisse pour participer à la quarante cinquième Session du Groupe de travail de l’Examen Périodique Universel (**22 janvier- 2 février 2024).**

La délégation est composée de l’Ambassadeur, Représentant Permanent du Tchad en

**Excellence Monsieur l’Ambassadeur ;**

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs les représentants des institutions nationales des droits de l’homme et des organisations de la société civile ;**

**Distingués délégués ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

C’est avec un grand plaisir teinté d’un sentiment d’honneur et de responsabilité que je prends la parole au nom du Gouvernement de la République du Tchad en cet instant solennel du 4e cycle de l’Examen Périodique Universel.

A cet effet, je voudrais d’emblée vous transmettre les chaleureuses salutations de Son Excellence **MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO**, Président de la Transition et du Gouvernement d’Union Nationale, ainsi que celles du peuple tchadien, profondément attachés aux valeurs démocratiques et des Droits Humains.

Ensuite, je voudrais exprimer au nom de la délégation, toutes les gratitudes du Gouvernement aux membres du Groupe de travail, notamment à la troïka composée de l’Afrique du Sud, du Japon et de la Roumanie, pour leur volonté et leur disponibilité à nous accompagner durant le processus du cycle en cours.

Enfin, je tiens à saluer les distingués représentants des gouvernements ici présents à cet examen. Votre présence témoigne de l’importance mais surtout de l’intérêt que vous accordez à la politique de la Promotion et la Protection des Droits Humains du Tchad.

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

La présente session ordinaire du Groupe de travail de l’Examen Périodique Universel se tient au lendemain de la célébration du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948 qui revêt une dimension particulière pour le Tchad qui, en dépit d’innombrables difficultés, reste déterminé à faire du respect et de la promotion des Droits de l’Homme un axe prioritaire de sa politique nationale.

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Le rapport soumis à l’examen présente l’évolution du cadre législatif, institutionnel et des mesures et bonnes pratiques pris par le Gouvernement pour la mise en œuvre des 195 recommandations acceptées par mon pays, le Tchad, à l’issue du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel.

Dès le retour de la délégation ayant pris part au 3ème cycle de l’EPU, le Ministre de la Justice et des Humains, a fait la restitution des recommandations au Conseil des Ministres à l’issue de laquelle des instructions ont été données pour leur mise en œuvre.

Des avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre desdites recommandations sont axées sur le cadre juridique, institutionnel et la coopération avec les mécanismes des Nations-Unies.

**Sur le plan juridique :** plusieurs conventions ou protocoles ont été ratifiés et des lois adoptées en faveur de la protection des Droits de l’Homme. Il s’agit de :

* La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ;
* La Convention relative aux Droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
* Le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
* Dans cette logique, plusieurs textes législatifs ont été adoptés aux fins de doter le pays d’arsenal juridique suffisant, permettant de lutter contre toutes les formes de violation des droits fondamentaux. Il s’agit notamment de :
* La Loi N° 003/PR/2021 portant création, organisation et fonctionnement d’un pool judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme et des infractions connexes du 09 mars 2021 ;
* La Loi N° 028/PR/2020 portant Code de Procédure civile, commercial et sociale du 31 décembre 2020 ;
* La Loi N° 003/PR/2020 portant répression des actes de terrorisme en République du Tchad du 20 mai 2020 ;
* La Loi N° 035/PR/2019 instituant une couverture santé universelle au Tchad du 05 août 2019 ;
* L’Ordonnance N° 004/PR/2020 portant création d’un Fonds National de Solidarité et de Soutien aux personnes vulnérables du 04 aout 2020 etc.
* Il est important de préciser que le Tchad est abolitionniste de la peine de mort avec la promulgation de la Loi N° 003/PR/2020 portant répression des actes de terrorisme en République du Tchad du 20 mai 2020. Cependant, cette abolition nécessite un accompagnement de nos partenaires puisque la détention des grands criminels et des terroristes exige l’existence des Etablissements pénitentiaires de haute sécurité et d’une prise en charge optimale loin des circuits traditionnels afin d’éviter toute influence négative sur les autres détenus.

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs,**

En matière de la coopération avec les organes des traités, le Tchad maintient sa disponibilité permanente à collaborer, participer et à échanger avec les différents comités ainsi qu’avec les Rapporteurs Spéciaux.

Ainsi, plusieurs rapports initiaux et périodiques dus aux organes des traités ont été soumis par le Gouvernement du Tchad après le 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel. Il s’agit notamment  de :

* du 4ème rapport périodique sur le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (examiné par le Comité y relatif les 25 et 26 septembre 2023 à Genève) ;
* du 3ème Rapport périodique sur le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques ;
* du Rapport périodique sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, (examiné à sa session de novembre 2022) ;
* du rapport initial sur la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ;
* du rapport sur la Convention relative aux Droits de l’Enfants ;
* du rapport périodique sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes ;
* du 5ème et 6ème Rapport cumulé sur la Charte des Droits et du Bien-Etre de l’Enfant (examiné le 16 Novembre 2023 à Adis Abeba) ;
* du rapport sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
* du rapport sur le Protocol facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d’enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;

**Monsieur le Président**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous constatons que les progrès réalisés en matière des Droits de l’Homme depuis le cycle précédent de l’Examen Périodique Universel se mesurent au niveau des droits civils et politiques, des droits économiques, Sociaux et Culturels et des droits catégoriels outre, les questions transversales comme l’Egalité et la non-discrimination à l’égard des femmes, les enjeux environnementaux et la lutte contre le terrorisme.

Sur la question de l’égalité et de la non-discrimination, l’Etat tchadien a réalisé de progrès hautement appréciables. A ce titre, l’article 34 de la Constitution du 29 décembre 2023 instituant la 5ème République dispose clairement que **« l’Etat œuvre à la Promotion des Droits Politiques de la Femme par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et les administrations publiques »**. Cette disposition vient renforcer l’effectivité de l’Ordonnance N°012/PR/2018 du 22 mai 2018, instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives.

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Sur le plan politique, sur l’initiative du Gouvernement, plusieurs cadres ont servi aux débats constructifs en cette période de transition. Nous voulons pour preuve rappeler :

* La signature de l’accord de paix de Doha du 08 aout 2022 entre le Gouvernement et les politico-militaires ayant permis le retour au pays de 43 groupes politico-militaires ;
* Le Dialogue National Inclusif et Souverain du 20 aout au 08 octobre 2022 dont les résolutions servent de feuille de route pour le retour à l’ordre constitutionnel ;
* L’accord de Kinshasa du 31 octobre 2023 qui a permis le retour au pays des opposants politiques et la formation d’un gouvernement d’Union nationale qui a pour mission de conduire le pays vers le retour à l’ordre constitutionnel, déjà amorcé par la promulgation de la nouvelle constitution, le 29 décembre 2023.

A cet effet, je tiens à réitérer les gratitudes du Gouvernement de la République du Tchad à Son Excellence Félix Tshisekédi, Président de la République Démocratique du Congo pour son leadership et son implication personnelle ayant rendu possible ledit accord.

Dans le but de consolider la démocratie, la bonne gouvernance et renforcer l’efficacité de l’Etat par la consolidation de la paix, l’unité et la concorde nationale, le Gouvernement a organisé en avril 2022, le deuxième Forum national sur les Droits de l’Homme à l’issue duquel des résolutions importantes ont été prises et ont servi aux débats au Dialogue National Inclusif et Souverain.

Le Gouvernement œuvre également à l’effet de renforcer la lutte contre la pauvreté et les inégalités en soutenant les services sociaux de base et le développement du secteur rural.

Cependant, pour y parvenir, le Gouvernement a besoin d’appuis multiformes de la communauté internationale qui lui permettront d’améliorer ses indicateurs de développements.

De manière spécifique, avec la crise au Soudan, le Tchad accueille plus d’un million de réfugiés sur son sol pour une population de 18 millions d’habitant. Face à l’afflux massif et l’éternelle question de la lutte contre le Terrorisme et les autres criminalités transnationales, le Tchad attend un appui considérable de la Communauté internationale, sans lequel, il s’expose à la famine et à une insécurité imparable.

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais terminer mes propos en vous rassurant de la disponibilité de la délégation tchadienne à mener avec les Etats d’échanges constructifs et fructueux tout en réitérant déjà, de la volonté du Gouvernement à collaborer avec le Conseil des Droits de l’Homme pour l’amélioration des Droits Humains dans mon pays.

**Je vous remercie. !**